



Benalla L'Elysée contre-attaque

L'entourage du chef de l'Etat a dénoncé « le rapport éminemment politique » de la commission d'enquête du Sénat sur les graves dysfonctionnements de l'Elysée

PAGE 7



FRANCE

Rapport Benalla : l'Élysée contre-attaque

Des ministres et responsables de la majorité ont tenté de discréditer le travail de la commission d'enquête du Sénat

Qu'ils viennent me chercher!», avait lancé Emmanuel Macron lorsque l'affaire Benalla avait éclaté, en juillet 2018. C'est ce qu'ont fait, à leur manière, les sénateurs de la commission d'enquête sur les suites de l'affaire dans le rapport qu'ils ont rendu public mercredi 20 février. Sept mois après les révélations du *Monde* sur les agissements de l'ancien chargé de mission de l'Élysée, en marge d'une manifestation le 1^{er}-Mai, le chef de l'État a décidé d'engager un bras de fer politique avec les sénateurs. « C'est un rapport éminemment tendancieux, qui vise à affaiblir la tête de l'exécutif », fait-on valoir dans son entourage.

Non seulement Alexandre Benalla y est épinglé pour des affirmations jugées mensongères devant la commission d'enquête. Mais les sénateurs pointent aussi les « omissions, incohérences et contradictions » de l'Élysée sur le « périmètre des missions » de cet ex-collaborateur, aujourd'hui en détention provisoire. Dans leur viseur, le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, Patrick Strzoda, le chef du groupe de sécurité de la présidence de la République le colonel Lionel Lavergne, et le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, déjà fragilisé par une enquête préliminaire ouverte l'an dernier par le Par-

quet national financier sur les conditions dans lesquelles il a pu exercer certaines fonctions publiques malgré des liens familiaux avec l'armateur italo-suisse MSC.

« Beaucoup de contre-vérités »

Mais, au nom de la séparation des pouvoirs, l'Élysée n'a pas l'intention de s'exprimer sur le fond du rapport de la commission d'enquête, qui a auditionné 48 personnes et expertisé plus de 500 pages de documents, mais seulement sur les recommandations de réorganisation qui y sont faites. « La présidence se prononcera uniquement sur les treize préconisations de la commission. Notre rôle est de répondre aux propositions faites par le législatif », avance un conseiller, sans indiquer quand cette réponse sera transmise aux sénateurs. L'Élysée dispose, il est vrai, d'un délai : ce n'est que le 21 mars que le bureau du Sénat devrait se réunir pour décider s'il transmet ou non à la justice les éléments relevés par sa commission d'enquête et qui pourraient être constitutifs d'infractions.

A la sortie du conseil des ministres, mercredi 20 février, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, avait indiqué que l'Élysée aurait l'occasion « d'apporter des réponses factuelles sur manifestement beaucoup de con-



Le président de la commission des lois du Sénat, Philippe Bas (LR), entouré de ses deux corapporteurs, Jean-Pierre Sueur (PS) et Muriel Jourda (LR), le 20 février 2019, au Sénat à Paris. FRANCOIS GUILLOT/AFP

Enquête pour «dissimulation de preuves»

Le parquet de Paris a annoncé, mercredi 20 février, avoir ouvert une enquête préliminaire pour déterminer s'il a pu y avoir des «dissimulations de preuves» dans le cadre des différentes investigations visant Alexandre Benalla et son entourage. Confiée à la brigade criminelle, cette enquête ouverte le 15 février vise notamment des propos tenus en garde à vue par l'ex-chargé de mission à l'Elysée sur le coffre-fort jamais retrouvé à son domicile, mais aussi les enregistrements de ses conversations avec son ami Vincent Crase, dans lesquelles ils évoquent des messages effacés de leur téléphone. Devant les juges d'instruction, M. Benalla avait déclaré avoir demandé à «un ami» d'aller «récupérer tout ce qui pouvait être volé (...) et notamment les armes», par «souci de sécurité».



tre-vérités qui se trouvent présentes dans le rapport » sénatorial. L'Elysée a finalement décidé de rester en retrait, s'affichant « *respectueux du travail parlementaire* ». « *L'Elysée n'est pas une Bastille assiégée* », argue-t-on au palais.

Pour autant, le gouvernement a été encouragé à monter au créneau pour discréditer le travail de la commission sénatoriale qui évoque des « *dysfonctionnements majeurs* » au sommet de l'Etat, tout au long de son rapport de 120 pages. En marge des questions au gouvernement, mercredi après-midi, la ministre de la justice Nicole Belloubet a donné un premier aperçu de la ligne de défense de l'exécutif. « *A l'issue de ce rapport, je constate que beaucoup [des recommandations] concernent l'organisation interne de l'Elysée, il me semble qu'on n'est pas complètement dans le respect de la séparation des pouvoirs tel qu'il est prévu dans la Constitution* », a déclaré la garde des sceaux.

Dans leur rapport, les sénateurs recommandent notamment au chef de l'Etat de « *mettre fin à l'expérience des collabora-*

teurs "officieux" du président de la République » ou encore de « *conditionner le recrutement des collaborateurs (élyséens) à la réalisation d'une enquête administrative* ». Ils demandent aussi l'abandon de « *la pratique des conseillers communs au président de la République et au premier ministre, pour respecter la distinction constitutionnelle des fonctions présidentielles et gouvernementales* ». « *Ce rapport malmène la séparation des pouvoirs. Il n'appartient pas au Sénat de se mêler de l'activité de l'Elysée même s'il doit contrôler l'exécutif* », estime un conseiller de M. Macron.

« **Shérif des temps modernes** »

Pour ce qui est des violences commises par Alexandre Benalla le 1^{er}-Mai et la façon dont il aurait été couvert par des membres de l'entourage du chef de l'Etat, l'exécutif est beaucoup plus prudent et dit s'en remettre aux enquêtes en cours. « *La justice est aujourd'hui saisie de plusieurs enquêtes ou informations judiciaires, concernant les événements de la [place de la] Contrescarpe, concernant la protection de la vie pri-*



« C'est un rapport extrêmement tendancieux, qui vise à affaiblir la tête de l'exécutif », fait-on valoir dans l'entourage de Macron

vée, concernant les contrats russes, a précisé M^{me} Belloubet. Laissons la justice agir, c'est son rôle, cela relève aussi de la séparation des pouvoirs. »

En attendant, le rapport du Sénat a jeté le trouble au sein de la majorité. S'ils se sont montrés discrets à l'Assemblée nationale, certains des députés de La République en marche (LRM) s'interrogent, sous couvert d'anonymat, sur les choix de l'exécutif. « Il y avait deux personnes qui étaient au courant trois semaines à l'avance de l'agenda, y compris privé, d'Emmanuel Macron, dont Alexandre Benalla. Alors que ce dernier était en relation avec les Russes et les Chinois ! Cela pose des

questions sur le travail de nos services de renseignement », s'agace un poids lourd de la majorité.

« Alexandre Benalla s'est comporté comme un shérif des temps modernes sans foi ni loi. Il a commis des fautes lourdes mais ce n'est pas qu'une affaire personnelle. Il y a eu aussi des dysfonctionnements », abonde l'ancien député LRM, Matthieu Orphelin, aujourd'hui non-inscrit. Pour ce proche de Nicolas Hulot, « des décisions très fortes doivent être prises » et l'exécutif doit « appliquer les principales conclusions de la commission d'enquête du Sénat (...) pour que ça ne se reproduise plus ».

Des arguments réfutés par le chef de file de la majorité : pour Gilles Le Gendre, le rapport a au contraire été rédigé « pour être accablant et pour être sévère ». « La finalité initiale de la commission d'enquête était probablement d'essayer de révéler une vérité. [Mais] en cours de route, s'est ajouté à cet objectif un autre objectif qui était à l'évidence politique », dénonce le président du groupe LRM à l'Assemblée nationale. ■

ALEXANDRE LEMARIÉ
VIRGINIE MALINGRE
ET CÉDRIC PIETRALUNGA